

QUELQUES FAITS IMPORTANTS DE L'HISTOIRE DE LA CAUSE DE SAINTE-CATHERINE-TEKAKWITHA (1656 – 1680)

1ère partie

Catherine est née en 1656 dans cette partie du continent américain qui est aujourd'hui l'État de New York.

Ses parents étaient amérindiens : le père était Iroquois païen, la mère, algonquine, était une fervente chrétienne.

Durant les quelques années où elle a vécu près d'elle, sa mère lui a souvent parlé de Jésus-Christ et raconté quelques épisodes évangéliques : ce faisant, elle a planté de précieuses graines dans son cœur, qui ont été mûries par la grâce de Dieu et se sont épanouies pendant qu'elle grandissait dans la foi, même dans un environnement typique des tribus païennes. Ceci illustre bien le rôle d'une mère chrétienne envers ses enfants qui se nourrissent, même inconsciemment, de ce qui deviendra ultérieurement un élément essentiel de leur éducation.

Le nom qui fut donné à cet enfant à sa naissance était "yoragode" = "splendeur du soleil".

À l'âge de quatre ans, Catherine a perdu ses parents et son frère lors d'une épidémie de variole. Elle aussi contracta la maladie et, même si elle y survécut, son visage en resta fortement marqué.

Cependant, en grandissant elle a conservé dans son esprit et dans son cœur ce que sa mère lui avait dit au sujet de Jésus, et parallèlement la grâce de Dieu agissait en elle et faisait grandir le désir de devenir chrétienne.

Trouvant refuge dans la famille de son oncle, un chef de la tribu des Agniers, plus communément connus sous le nom des Mohawks, elle fut élevée dans cette tribu.

Pendant son séjour chez les Mohawks, elle a eu la chance inattendue de rencontrer des Pères Jésuites qui habitaient en tant qu'invités avec son oncle, chef de la tribu et qui lui avait confié la responsabilité de prendre soin d'eux.

Ce fut une occasion exceptionnelle pour elle d'être en contact avec des « robes noires » et de pouvoir les regarder, faire l'expérience de leur bonté et les voir prier. D'autre part, il s'agissait d'une occasion unique pour les Pères Jésuites de prendre conscience de la manière dont Dieu avait formé l'âme de cette amérindienne. Plus tard, elle fut instruite dans la foi et a été baptisée en 1676 par le Père Jacques de Lamberville, l'un des missionnaires jésuites dévoués dont la mission était l'évangélisation des Indiens.

Après être devenue chrétienne, Catherine (en Iroquois « Kateri ») s'est rapidement transformée en jeune modèle de piété, tout en menant la vie ordinaire des jeunes filles du village, assumant une partie des travaux quotidiens qui leur sont confiés : ramasser du bois pour le feu de la cabane longue, s'occuper de la cuisine, confectionner des vêtements et des ornements. C'est en s'acquittant

de ces tâches qu'elle développa une habileté manuelle exceptionnelle de même qu'une sensibilité particulière envers les gens qui étaient dans le besoin.

2e partie

Tout ce que nous savons au sujet de Kateri provient des « Relations » (rapports) que les missionnaires jésuites devaient entreprendre avec le Supérieur général sur l'état des affaires de la mission. Ces rapports contenaient des informations sur l'environnement dans lequel ils vivaient, sur les coutumes et les traditions du peuple avec qui ils traitaient ainsi que sur leurs réactions quant aux efforts d'évangélisation des missionnaires. Dans ces rapports, les missionnaires offrent des informations détaillées sur certains individus et parmi ceux-ci, ils se référaient plus particulièrement à Kateri Tekakwitha qui, plus que quiconque, se distinguait par sa ferveur et sa dévotion au Seigneur.

Évidemment, la Cause de la béatification de Kateri a dû se baser entièrement sur ces rapports qui continuent de parler d'elle, même après sa mort (1680) se référant à la renommée de sainteté et à la vénération que lui vouèrent les générations successives.

Dans des circonstances normales, le processus de sa Cause de béatification aurait débuté par une enquête ecclésiastique qui aurait recueilli les dépositions de plusieurs témoins ayant connu personnellement Kateri et seraient ainsi en mesure de fournir des données détaillées et exhaustives sur sa vie et sur la façon dont elle a pratiqué les vertus chrétiennes.

Cependant, dans tout le continent nord-américain, les circonstances étaient tout sauf normales: il suffit de mentionner que ce n'est seulement qu'environ deux cents ans après la mort de Kateri que la hiérarchie ecclésiastique a été constituée aux États-Unis (en 1850) et que ce n'est qu'après cette année-là, qu'il exista la possibilité d'établir un tribunal pour recueillir les dépositions de ses contemporains qui, bien sûr, n'étaient plus disponibles à ce moment là.

Il est toutefois très important de mentionner qu'en 1858, l'archevêque de Baltimore avait déjà demandé au pape Pie IX d'accorder l'autorisation d'entreprendre la cause de Kateri.

Naturellement, il était impossible de commencer sa Cause tant que les normes du droit canonique exigeaient les dépositions des contemporains de Kateri qui auraient pu témoigner de ses vertus et de la renommée de sa sainteté.

Cette situation fut radicalement changée en 1930 par une décision personnelle du pape Pie XI, qui était lui-même historien professionnel et en tant que tel, il considérait qu'il était inacceptable que les Causes hautement méritantes ne pouvaient être traitées pour la seule raison que les situations particulières et défavorables des pays dans lesquels elles eurent lieu et qu'en conséquence, il était impossible de recueillir les dépositions des témoins de l'époque.

Afin de remédier à cette situation Pie XI créa une « Section historique » de la Congrégation romaine qui s'occupe des Causes de béatification et de canonisation de «Section historique», qui aurait pour

tâche de recueillir et d'évaluer tous les documents historiques concernant les soi-disant «Causes anciennes» et si ceux-ci se révèlent être exhaustifs, authentiques et sans appel en faveur du candidat en question, d'en préparer un exposé sommaire et l'imprimer dans un véritable «Positio» qui aurait la même valeur que la conclusion d'un processus dans lequel les témoins contemporains auraient fait leurs dépositions orales faites sous serment.

En 1940, un tel «Positio historique» pour la Cause de béatification de Kateri Tekakwitha était désormais disponible.

En temps voulu, les discussions habituelles eurent lieu dans la Congrégation qui, en raison de leurs conclusions positives conduisirent à l'approbation de l'héroïcité des vertus de Kateri Tekakwitha par Sa Sainteté le Pape Pie XII.

3e partie

Après être devenue chrétienne, la jeune Catherine est rapidement devenue un modèle de piété : sa vie et son amour étaient centrés sur la personne de Jésus-Christ.

Sous l'impulsion de l'Esprit Saint, elle ressentit le besoin de retourner l'amour que Jésus nous a démontré en Lui dédiant son être tout entier - non pas à un être humain par le mariage.

En voulant être «une avec Jésus-Christ» elle se distança des attitudes traditionnelles et des coutumes de la tribu, et c'est ainsi qu'elle devint la cible de harcèlement et de persécution dans son village à cause de sa foi et sa détermination à vivre dans la virginité.

Suivant les conseils des missionnaires qui, selon eux, il valait mieux vivre dans un environnement plus convivial ; elle s'établit ainsi dans la communauté fervente des Indiens chrétiens de la mission de Saint-François-Xavier, dans la Prairie-de-la-Madeleine, près du site actuel de Montréal. C'est là qu'elle fit de grands progrès en peu de temps sur le chemin de la sainteté.

Le premier hiver que Kateri passa dans cette mission fut celui de 1676-1677 et au début de l'année, les chasseurs quittaient le village : il était d'usage que les femmes et les enfants les accompagnent pendant toute la période de la chasse jusqu'à la fonte des neiges. Même si la froidure de l'hiver était très dure à supporter, Kateri alla tout de même avec eux. Il était normal que même les chrétiens récemment convertis pussent facilement retourner vivre selon leurs propres traditions ancestrales.

Dans la situation extrêmement difficile où elle se trouvait, Kateri réussit à vivre avec ferveur sa chrétienté privée de la possibilité de participer à l'Eucharistie, elle érigea dans les bois une croix faite de deux branches : c'est là qu'elle pouvait passer du temps en prière, en union avec les chrétiens qui étaient restés dans le village et qui pouvaient assister à la célébration de l'Eucharistie dans la chapelle de la mission.

Sa vertu était reconnue par tout le monde, et à la lumière de cette réalité son directeur spirituel, le Père Cholenec, faisant une exception à la règle concernant les catéchumènes, lui permit de recevoir la Sainte Eucharistie, à son premier Noël au Sault.

Ceci était exceptionnel parce que les Indiens qui avaient été baptisés devaient attendre plusieurs années avant d'être admis à ce sacrement.

Kateri était véritablement une exception, répondant constamment aux exigences de Dieu et à l'inspiration de l'Esprit. C'est de cette façon qu'elle a suivi avec docilité l'inspiration par laquelle Dieu l'a attirée pour qu'elle Lui appartienne totalement et rejetant ainsi le don de soi à un autre être humain par le mariage.

Le Père Cholenec, qui la connaissait très bien, la conseilla de réfléchir pendant trois jours à la possibilité de se marier. Après seulement quelques minutes, elle lui a dit que compte tenu qu'elle ressentait intérieurement l'appel de Dieu, il n'était pas nécessaire de passer plus de temps à réfléchir: «Jésus-Christ est mon unique époux».

Elle était bien consciente des conséquences d'une telle décision ; en fait car elle connaissait la mentalité et les coutumes de son peuple. La décision de ne pas se marier l'aurait condamnée à la misère et l'abandon car elle savait que la vie d'une jeune femme dépendait entièrement de son mari pour son logement et ses besoins divers.

Le Père Cholenec était si profondément convaincu de la maturité chrétienne de Kateri, de ses priorités et de son amour pour Jésus-Christ que le 25 mars 1679, il lui a permis de s'offrir pour toujours au Seigneur, et ce, après lui avoir donné l'Eucharistie par la Communion.

Pauvre et illettrée comme elle l'était, mais riche de la force et de la beauté que Dieu donne aux cœurs purs, elle devient un modèle accessible aux jeunes d'aujourd'hui qui sont souvent soumis à des pressions intenses et variées qui normalisent souvent l'absence de chasteté.

4e partie

Le décret sur l'héroïcité des vertus de Kateri Tekakwitha signifiait un progrès primordial vers la béatification, mais avant que cela puisse avoir lieu une autre exigence devait être rencontrée, à savoir que Dieu avait accompli deux miracles par son intercession.

Comme pour l'évaluation des vertus extraordinaires de Kateri, la démonstration de ces miracles rencontra les mêmes difficultés. Il fallait également démontrer manifestement que Dieu avait accompli des miracles par l'intercession de Kateri. La législation ecclésiastique prescrivait alors, comme aujourd'hui, qu'une enquête canonique devait être menée et dans laquelle un certain nombre de témoins contemporains aux miracles présumés devaient être interrogés sous serment et dire ce qu'ils connaissaient personnellement de l'intervention extraordinaire de Dieu dans les affaires en question et démontrer que ces actions divines sont attribuées à l'invocation et l'intercession de Kateri.

Il faut noter que, dans les documents recueillis par la Section historique de la Congrégation, on relève de nombreux cas de guérisons tout à fait inattendus, soudains, complets et permanents de maladies graves.

Après la mort de Kateri en 1680 et dans les années subséquentes, les médecins de l'époque ont, selon les documents historiques, donné une description très précise et exacte des symptômes des maladies en question et ont aussi déclaré que celles-ci défiaient leurs connaissances médicales n'ayant aucun moyen de les traiter (à noter que de nombreux médicaments n'ont été scientifiquement développés qu'au 20ème siècle, mais ils étaient inconnus deux ou trois siècles plus tôt).

D'après les mêmes documents historiques, il appert que, dans le cas de ces guérisons humainement impossibles, les fidèles avaient invoqué l'intercession de Kateri Tekakwitha et qu'ils lui attribuèrent les guérisons.

Selon le processus ecclésiastique formel de l'époque, tout ceci aurait dû être attesté par des témoins contemporains mais, comme mentionné plus haut, pendant deux siècles aucune démarche ne pouvait être entreprise.

Face à cette situation, j'ai demandé et obtenu une audience privée avec Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II à qui j'ai expliqué la situation et proposé que les guérisons les plus remarquables attestés par les documents historiques devraient être décrites dans un «Positio» incluant les avis des spécialistes internationalement reconnus dans le domaine de la médecine en regard de ces guérisons. Ils devraient particulièrement y indiquer si les symptômes des maladies décrites par leurs prédécesseurs leur permettraient de tirer certaines conclusions quant au diagnostic qu'ils portèrent sur les maladies, leur pronostic et sur l'impossibilité de les soigner avec les moyens qui, à leur époque étaient à leur portée.

En se basant sur les avis de spécialistes hautement qualifiés de notre époque on pourrait éventuellement arriver à la conclusion certaine que ces guérisons étaient bien dues à des interventions miraculeuses de Dieu.

Si en outre, les anciens documents démontraient hors de tout doute que, dans les cas qui nous préoccupent, les fidèles avaient invoqué l'intercession de Kateri Tekakwitha, il serait également évident que les dites interventions miraculeuses de Dieu étaient dues à son intercession.

Cela voudrait dire que toutes les exigences du droit canonique seraient respectées ce qui paverait la voie vers sa béatification.

À ma grande joie et consolation Sa Sainteté Jean-Paul II a décidé que nous pouvions suivre la procédure décrite plus haut, et, en fait, c'est grâce à la préparation minutieuse d'un «Positio» contenant toutes les déclarations essentielles mentionnées ci-dessus, le 22 juin 1980, que le Saint-Père a pu procéder à la béatification de Kateri.

Le même jour, Sa Sainteté a célébré la béatification de quatre autres Vénérables Serviteurs de Dieu, rendue possible par l'application de la même méthode que j'avais proposée pour la cause de Kateri.

Deux des nouveaux bienheureux étaient des Canadiens, à savoir l'évêque François de Montmorency-Laval (1708), et de Marie de l'Incarnation (1672).

Les deux autres étaient Joseph de Anchieta, S.J. (1597), missionnaire au Brésil et Pierre de Saint-Joseph de Betancur (1667), un laïc exceptionnel qui a vécu et est mort au Guatemala.

5e partie

La béatification de Kateri m'a donné l'opportunité fort appréciée de rencontrer M. Andrew Delisle, le grand Chef de la Confédération des Indiens de l'Amérique du Nord, ainsi que quelques autres chefs et d'avoir des conversations amicales avec eux qui m'ont aidé à mieux comprendre les caractéristiques typiques de leur mentalité et les répercussions de celles-ci sur leur comportement, leur vie de foi et leurs attitudes religieuses.

Évidemment, les chefs très reconnaissants de la Béatification, étaient convaincus que cet événement important augmenterait la dévotion à Kateri et aurait une influence positive sur la vie religieuse et spirituelle de leur peuple.

Cependant, il y a une chose qui m'a particulièrement frappé dans ce que les Chefs me firent comprendre.

Je me réfère au fait que, conformément à la mentalité typique des Amérindiens : la béatification de Kateri est principalement considérée comme un événement qui concerne leur communauté et ce, de deux façons :

a) dans d'autres pays, les bienheureux et les saints sont très souvent considérés comme des individus qui ont éminemment répondu aux inspirations de la grâce de Dieu et sont - pour ainsi dire – mis sur un piédestal ; donc séparés du reste des gens dû au fait qu'ils sont admirés et vénérés.

Il ne fait aucun doute que Kateri a répondu à la grâce de Dieu d'une manière remarquable et il est également certain que les Amérindiens indigènes le reconnaissent, mais ils soulignent fortement que Kateri a agi de cette façon en tant que membre de la communauté à laquelle elle appartenait, où elle a vécu en observant les meilleures traditions de son peuple et, ce faisant, a été sanctifiée par la grâce de Dieu.

Pour les Amérindiens, l'importance de la vie communautaire de Kateri est l'élément le plus important de sa béatification.

Mais ce n'est pas le seul aspect à considérer dans ce contexte.

b) en effet, le fait même que l'autorité suprême de l'Église a déclaré au monde entier qu'une amérindienne a mené une vie chrétienne dont l'exemple mérite d'être suivi par tous, constitue une reconnaissance officielle et très significative de la communauté Amérindienne, de sa culture et ses traditions, dans lesquelles et par lesquelles, tout comme dans d'autres pays, il est possible aux gens d'atteindre la sainteté parfaite par la grâce de Dieu.

C'est aussi ce que ces chefs m'ont dit quelques années plus tard, lorsque, par ordre du pape, j'ai eu à remplir certaines tâches au Canada qui n'avaient rien à voir avec la Cause de Kateri. J'ai profité de cette occasion pour visiter sa tombe à Kahnawa :ke et prendre le temps de m'y recueillir. À cette occasion, j'ai rencontré le vice-postulateur de la Cause de Kateri, le père Jacques Bruyère, S.J., et le Père Louis Cyr, S.J., qui ont tous deux vécu dans la vieille mission de Saint-François-Xavier.

Au cours de nos conversations, ils m'ont donné de plus amples informations sur la mentalité des Amérindiens et, ce faisant, ont confirmé ce que le Grand chef Andrew Delisle et d'autres Chefs m'avaient dit au moment de la béatification de Kateri Tekakwitha en juin 1980.

À mon avis, ces attitudes particulières des Indiens d'Amérique mériteraient d'être plus connues et respectées, et c'est la raison pour laquelle je les ai mentionnées ici en détail.

6^e partie

Le soir de la béatification de Kateri qui a eu lieu à Saint-Pierre de Rome (22 Juin 1980), j'ai crû pouvoir faire plaisir au nombre considérable de pèlerins venus du Canada qui demeuraient à l'hôtel Midas sur la Via Aurelia avec le Grand Chef Andrew Delisle, si je leur apportais les photos que M. Mari et ses aides avaient prises lors de la cérémonie pour l'Osservatore Romano.

J'ai donc communiqué avec le Père Léon Lajoie, S.J. chargé de leur animation spirituelle et demeurant avec eux, afin qu'il leur annonce ma visite et de s'assurer que tous les Chefs soient présents. En fait, quand je leur ai montré les photos, ils furent ravis eux-mêmes ainsi que les pèlerins, et beaucoup d'entre eux me demandèrent des copies.

Je suis revenu à la maison vers minuit, rempli de joie d'avoir pu leur donner un tel plaisir.

Tôt le lendemain matin (23 juin) le Père Léon Lajoie m'a téléphoné et remercié une fois de plus au nom des pèlerins, mais il m'a aussi dit que, après mon départ tous les Chefs ont tenu une longue réunion au cours de laquelle ils ont manifesté le souhait qu'une audience spéciale avec Sa Sainteté le Pape soit accordée le lendemain (24 juin) car ils devaient rentrer chez eux le 25 juin.

Naturellement, j'étais pleinement conscient du fait qu'il serait très difficile d'obtenir une telle audience, et plus encore dans un délai aussi court. En effet, lorsque j'ai présenté cette demande au secrétaire privé du pape, Mgr. Stanislaw Dziwisz, non seulement sa réponse était négative, mais il était étonné qu'une telle demande soit faite.

Ce n'était certainement pas encourageant, mais comme j'étais déterminé à mener la demande des Chefs à terme, j'ai décidé de tenter une autre approche afin d'obtenir une audience papale. Voici comment je m'y suis pris.

J'étais conscient du fait que le cardinal Krol, archevêque de Philadelphie et président du «Bureau des Missions catholiques indiennes» était en ville. Comme nous nous connaissions depuis des

années et que notre relation avait toujours été très bonne, j'ai décidé d'entrer en contact avec lui pour nous aider.

Le cardinal comprit tout de suite ce que cette audience signifiait pour les Amérindiens, puis il a ajouté : *"il se trouve qu'aujourd'hui, je vais déjeuner avec le Saint-Père. Soyez assurés que je ne manquerai pas de saisir cette occasion pour lui adresser une pétition également en mon nom propre afin que cette audience soit accordée "*..

Le cardinal a tenu sa promesse et a obtenu ce que nous voulions.

Il m'a appelé à 15 heures pour me dire que Sa Sainteté avait immédiatement et très volontiers accepté de recevoir les Amérindiens en audience spéciale qui leur serait accordée dans la Salle Clémentine à 10h30 le lendemain (24 juin). Il a toutefois insisté que seuls les pèlerins amérindiens devraient être autorisés à passer la Porte de Bronze pour se rendre à la Salle Clémentine ; en fait, comme ils n'avaient pas de billets d'entrée, les Chefs durent s'assurer que personne d'autre ne participe à l'audience.

Dans ma conversation subséquente avec le Grand Chef Andrew Delisle, il m'a assuré qu'il allait s'occuper personnellement de la stricte observance de l'ordre du pape et il a également accepté ma suggestion d'être le seul à présenter de brèves salutations au Saint-Père et à exprimer la gratitude des pèlerins pour la béatification de Kateri et à le remercier d'avoir accordé l'audience spéciale.

Pour des raisons d'espace, je ne peux reproduire ici le texte intégral de l'allocution soigneusement préparée que le Saint-Père a prononcée lors de l'audience. Mais voici au moins quelques passages très significatifs de cette dernière :

Chers frères et sœurs dans le Christ,

C'est une joie pour moi de vous rencontrer aujourd'hui, vous, les représentants amérindiens du Canada et des États-Unis. Je vous salue dans la paix du Christ, et grâce à vous, je peux ainsi adresser mes salutations à tous ceux que vous représentez, à tous les peuples indiens de votre continent. À votre retour chez vous, ne manquez pas de dire à vos parents et amis que le Pape les aime, et qu'il invoque sur eux la joie et la force de l'Esprit Saint.

Vous avez fait ce long voyage à Rome afin de participer à un moment particulier dans l'histoire de votre peuple. Vous êtes venus participer aux réjouissances de la béatification de Kateri Tekakwitha. Profitons de ce moment pour rendre grâce à Dieu de la culture unique et la riche tradition humaine dont vous avez hérité, et du plus grand présent que quiconque peut recevoir, le don de la foi. La bienheureuse Kateri est en effet le symbole du bel héritage qui est le vôtre en tant qu'Indiens de l'Amérique du Nord.

Le Pape a ensuite parlé de l'importance pastorale de la béatification non seulement pour les Amérindiens, mais aussi pour l'Église universelle. Il a conclu son allocution par ces mots :

Mes frères et sœurs, puissiez-vous être inspirés et encouragés par la vie de la bienheureuse Kateri. Qu'elle soit pour vous un exemple de fidélité, voyez en elle un modèle

de pureté et d'amour ; tournez vers elle lorsque vous voulez prier afin de demander assistance. Que Dieu bénisse tous les Amérindiens du Canada et des États-Unis.

A la fin de l'audience, un simple coup d'œil vers les pèlerins m'a permis de constater à quel point ils avaient été impressionnés et émus par ce qu'ils venaient de vivre.

Naturellement, j'ai exprimé ma gratitude au Saint-Père et j'ai aussi vivement remercié Notre Seigneur d'avoir permis aux membres de cette grande et admirable nation ancestrale de recevoir tous ces encouragements et de vivre ces émotions.

7e partie

Peu après la béatification de Kateri ont débuté les préparations pour la célébration de la Journée Mondiale de la Jeunesse qui devait avoir lieu à Toronto (Canada). Le Saint-Père, qui avait béatifié Kateri et qui avait une grande admiration et beaucoup d'affection pour elle, me fit comprendre qu'il serait heureux de saisir cette occasion afin de présenter Kateri Tekakwitha, « indienne et chrétienne authentique », comme un brillant exemple à la jeunesse du monde entier et il le fit dans un de ses messages.

En collaboration avec Mgr Boccardo, en charge de la préparation des voyages du pape et en consultation avec Son Excellence Monseigneur Magher, responsable de l'organisation de la Journée Mondiale de la Jeunesse, nous avons pensé à une intervention spéciale de la part du pape qui aurait certainement un retentissement considérable dans le cœur des jeunes et en particulier auprès des Indiens.

Nous savions que Sa Sainteté demeurerait à la maison- mère des Sœurs de Saint-Joseph à Toronto et qu'il quitterait cette ville à bord d'un hélicoptère qui l'amènerait à l'aéroport local. Le pape avait originalement planifié d'aller à Kahnawake pour visiter le tombeau de la bienheureuse Kateri, mais ce fut malheureusement impossible en raison de son horaire très serré.

Cependant, une autre solution fut considérée, à savoir qu'au lieu de visiter personnellement Kahnawake il déléguerait de jeunes Indiens qui y iraient en son nom en tant que ses représentants personnels. Cette délégation devait évidemment être très publicisée vu la couverture médiatique qui aura lieu lors du départ du Pape de la maison-mère en hélicoptère. Mais pour atteindre l'hélicoptère, le pape devrait marcher une certaine distance. C'est durant cette courte distance qu'il pourrait rencontrer les personnes qu'il déléguera en son nom pour visiter Kanawake et placer sur le tombeau de Kateri un court message de Sa Sainteté qui leur sera remis. Ainsi, nous avons choisi quelques Amérindiens parmi ces jeunes.

Sur sa pierre tombale sont graves les mots suivants : «Kajataron Kateri Tekakwitha», qui signifient «Je vous envoie mes salutations à la noble et précieuse Kateri», ce sont les mots que nous avons choisis pour rédiger ce message et nous y avons ajouté «Aider les jeunes d'aujourd'hui à aimer le Christ et son prochain comme vous l'avez fait ».

En plus de ce message, il leur aurait donné sa calotte blanche en leur demandant de la déposer sur la tombe de Kateri. Nous avons donc convenu de suivre cette procédure et nous nous sommes aussi assurés d'obtenir l'approbation nécessaire des services de sécurité canadiens qui étaient en charge de la sécurité du pape.

Mais tout fut gâché par un incident imprévu et imprévisible. En effet, alors que les jeunes Amérindiens étaient à l'endroit qui leur avait été attribué et y attendaient le Pape, une personne qui n'avait aucunement l'autorité d'intervenir obligea ces jeunes à entrer dans le bâtiment de la maison-

mère. Lorsque, peu après, Sa Sainteté sortit de l'immeuble et se dirigea vers l'hélicoptère, ses «délégués» n'étaient plus là, et par conséquent le plan soigneusement préparé qu'il avait lui-même approuvé et voulu, n'aboutit à rien en raison de l'intervention inconsidérée et irresponsable de cette personne.

Je m'abstiens volontairement de mentionner les sentiments de ceux qui ont travaillé dur et avec amour à la réalisation de ce projet. Mais je dois ajouter que Sa Sainteté elle-même me fit comprendre qu'il regrettait sincèrement et même était très déçu que son intention de démontrer, de la manière qu'il avait choisie, son admiration pour Kateri et son amour pour les Indiens d'Amérique ne se matérialisent pas tel que prévu. À mon humble avis, je crois que ces bonnes intentions du Vicaire du Christ sur terre méritent d'être connues et appréciées.

8e partie

La béatification de Kateri Tekakwitha procura une grande satisfaction aux fidèles, mais a, par le fait même, amplifié leur volonté de voir l'Église catholique compléter sa cause en la déclarant officiellement Sainte. Les gens savaient que la canonisation de Kateri ne pouvait avoir lieu tant que lorsque nous serions en mesure de démontrer scientifiquement au Saint-Siège que Dieu avait accompli un miracle par son intercession. Ils demandèrent donc l'assistance de Kateri pour certains de leurs besoins mais surtout pour des maladies qui, à leur avis ne peuvent être guéries que par un miracle. Pendant plusieurs années, on m'a rapporté plusieurs de ces présumés miracles que je me devais d'étudier avec soin et distinguer leurs qualités intrinsèques voire leur probabilité avant de les soumettre au Saint-Siège pour déterminer leur véridicité. La plupart de ces cas furent portés à mon attention et examinés plus profondément avec l'aide de mon excellent vice-postulateur aux États-Unis, le Très Révérend Mgr Paul Lenz à qui je tiens également d'exprimer ma gratitude en cette occasion. C'est avec profond regret que je me suis senti enclin à abandonner la plupart des cas qui m'ont été présentés, mais finalement j'ai reçu un rapport concernant une guérison considérée de prime abord exceptionnelle attisant l'espoir que celle-ci ouvrirait la voie à la canonisation de Kateri; ce qui est d'ailleurs arrivé par la suite.

L'affaire en question concernait Jacob Finkbonner, un jeune garçon (né le 19 février, 2000) appartenant à la tribu indienne de la nation Lummi, qui, peu de temps avant son 6e anniversaire, et précisément le 11 Février 2006, durant une partie de basket-ball est entré en collision avec un poteau causant une déchirure de sa lèvre supérieure. Au début, on ne se préoccupa pas de cette blessure mineure, mais dès le lendemain, la santé du garçon se détériora de façon importante si bien que le 13 février 2006, sa condition s'aggrava tellement que ses parents l'amènèrent à l'hôpital local où ils furent informés que Jacob devait être immédiatement transféré à l'hôpital des enfants de Seattle, l'un des hôpitaux les plus célèbres de ce genre aux États-Unis et peut-être dans le monde. Ce transfert fut considéré tellement urgent que le garçon a été immédiatement amené par hélicoptère à l'hôpital où un diagnostic de « fasciite nécrosante », communément appelée «maladie mangeuse de chair» fut immédiatement posé. Je fus d'abord mis au courant de la terrible maladie de Jacob Finkbonner et de sa guérison soudaine et totalement inattendue par la copie d'une lettre que le Révérend Père Tim Sauer, curé de la paroisse à laquelle les Finkbonners appartenaient, avait écrit à l'archevêque de Seattle, Son Excellence Alex Brunett. Naturellement, j'ai immédiatement écrit à ce dernier pour lui demander ce qu'il pensait de cette affaire et s'il serait éventuellement prêt à instruire une enquête canonique à ce sujet dans son archidiocèse. L'archevêque a immédiatement envoyé une lettre très amicale dans laquelle il m'a dit que, avec l'aide de la mère de Jacob, il avait déjà obtenu du Centre hospitalier pour enfants de Seattle le dossier médical complet décrivant la nature de la maladie de Jacob Finkbonner, les progrès de la maladie, la thérapie qu'il a suivie et la surprenante guérison qui eut lieu le 4 mars, 2006. Il a ajouté qu'il avait personnellement pris contact avec les quatre

professeurs hautement qualifiés et très expérimentés qui avaient pris soin de Jacob et que tous les quatre lui avait envoyé une déclaration écrite expliquant ce qu'ils avaient fait et qu'ils n'étaient pas en mesure d'affirmer qu'il y avait une explication médicale possible de la guérison totalement inattendue et imprévisible de Jacob. Afin de souligner l'importance de ces déclarations, Son Excellence mentionna le fait qu'aucun de ces spécialistes n'était catholique. Il conclut qu'il était certainement prêt à demander la tenue d'une enquête canonique de ce cas dès que je lui présenterais une requête en ce sens. J'ai donc présenté la requête sans plus tarder et l'enquête eut lieu entre septembre 2007 et mai 2008, cette enquête canonique a effectivement eu lieu. Lorsque les actes de celle-ci ont été envoyés à la Congrégation pour les Causes des Saints, ils ont jugé qu'il y avait des lacunes dans l'observation des formalités juridiques requises et ont ordonné qu'ils soient corrigés par une enquête complémentaire. J'ai répondu à ces allégations dans un document détaillé, auquel je n'ai jamais reçu de réponse. Il fut donc nécessaire de mener l'enquête complémentaire qui eût lieu du 28 août 2008 au 26 juin 2009. Cependant, avant cette deuxième enquête, Mgr l'archevêque de Seattle m'a invité à me rendre à Washington, DC pour y rencontrer Son Excellence Mgr Joseph J. Tyson, à l'époque évêque auxiliaire de Seattle, qui avait été Président du Tribunal de la première enquête, et agirait au même titre dans la seconde. Le but de l'archevêque - par la tenue de cette réunion- était d'éviter toute objection ultérieure de la part de la Congrégation. Lorsque vint le temps de nous rencontrer à Washington (capitale des Etats-Unis), nous avons discuté ces questions dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Il y a eu 33 témoins en tout à être entendus au cours de ces enquêtes et parmi eux les quatre professeurs déjà cités qui avaient soigné Jacob Finkbonner lors de son séjour à l'hôpital des enfants. Ils ont verbalement répété ce qu'ils avaient déjà précédemment déclaré par écrit. Leurs témoignages sont, bien sûr, de la plus grande importance en ce qui concerne l'origine et le développement de la maladie de Jacob ainsi que sa guérison inattendue. D'autres témoins, tels les proches de Jacob ont rapporté ce qu'ils avaient observé lors de leur visite ou séjour à l'hôpital avec lui. Ceux-ci et beaucoup d'autres témoignèrent du fait qu'ils avaient souvent et avec insistance invoqué l'intercession de Kateri afin d'obtenir la guérison du jeune garçon. Il va sans dire que les dossiers médicaux complets obtenus par l'archevêque Brunett ont également été inclus dans les Actes des enquêtes. Le 12 février 2010, la Congrégation publia le décret sur la validité juridique de ces deux enquêtes.

Il m'incombait maintenant de préparer le «*Positio super miro*», un volume de 430 pages. Pour des raisons d'espace, mais aussi dans le but d'épargner la sensibilité des lecteurs, je m'abstiens délibérément de mentionner ici les horribles détails concernant la façon dont les médecins ont traité Jacob par des ablations répétées des tissus de sa tête, de son cou et de sa poitrine, qui avait été rongés par le virus nécrosant qui le tourmentait. Toutefois, je me sens obligé au moins de raconter les faits essentiels concernant l'invocation de Kateri faite par un nombre exceptionnellement élevé de fidèles qui la suppliait d'obtenir de Dieu la guérison de l'enfant atteint de cette maladie mortelle. Voici ces faits essentiels:

Dès qu'il a entendu parler de la grave maladie de Jacob, le révérend Tim Sauer a demandé aux fidèles d'invoquer l'aide de Kateri. Il l'a fait durant les services religieux où il officiait, non seulement dans la principale église de sa paroisse, mais aussi dans certaines autres églises et paroisses où il menait les fidèles à la prière et s'assurait que celle-ci inclut une invocation à l'aide de la bienheureuse Kateri afin d'obtenir la guérison de Jacob. Dès qu'il le put, le Père Sauer a visité l'Hôpital pour enfants de Seattle, où il a fourni une assistance spirituelle aux membres de la famille Finkbonner et les persuada de prier le Seigneur, par l'intercession de Kateri, au nom de leur petit enfant.

Mais le Père Sauer n'était certainement pas le seul à se livrer à cette activité. M. Henry Cagey, président de la nation Lummi à laquelle appartient Jacob, a fait appel à leur renommé sens de solidarité et leur a demandé d'invoquer la protection de Kateri, au nom du jeune membre de leur tribu. Il a aussi fait la même demande à d'autres groupes d'Amérindiens.

Puis il y a eu l'initiative du président de l'école catholique Assumption que Jacob avait fréquentée afin que tous les enfants de l'école ainsi que le personnel implorent Kateri tous les jours pour cette cause.

Enfin, il y a eu l'appel de Sœur Kateri Mitchell, l'organisatrice de la Conférence annuelle sur la Bienheureuse Kateri qui regroupe de très nombreux participants aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays. De nombreux courriels leur ont été envoyés pour leur demander de prier pour la guérison de Jacob, par la médiation de la Bienheureuse Kateri Tekakwitha. L'armée de priants a donc ainsi été augmentée de plusieurs milliers de personnes de toutes sphères d'activités.

Au sujet de Sœur Kateri Mitchell, un autre fait doit être mentionné, qui s'est avéré être d'une importance capitale pour la poursuite de la cause de canonisation de la bienheureuse Kateri Tekakwitha. Quelques années auparavant, le Révérend Père Sauer avait entendu dire qu'après sa béatification, une de ses précieuses reliques avait été donnée par le vice-postulateur de l'époque à une religieuse qui vivait dans le Montana. Il s'en est souvenu et décida d'en parler. Dès lors, on partit à la recherche de cette sœur. Lorsqu'on demanda à Sœur Kateri Mitchell de participer à cette recherche, elle révéla qu'elle était la religieuse à qui le vice-postulateur canadien, le Père Henri Bécharde S.J., avait donné cette relique il y a quelques années, qu'elle était encore en sa possession et qu'elle l'amenait avec elle dans tous ses nombreux déplacements. Elle ajouta que le 4 mars 2006, elle devait assister à une réunion à Seattle et qu'à cette occasion elle apporterait cette relique à l'Hôpital pour enfants lors d'une visite à Jacob Finkbonner. Elle fit ce qu'elle avait promis de faire et au début de l'après-midi du 4 mars 2006, elle et la mère de Jacob ont conjointement placé cette relique sur le corps du jeune et incurable malade. Ensuite, la chose la plus extraordinaire se produisit. Le même jour, le 4 mars 2006, le laboratoire de l'hôpital qui analysait régulièrement le sang de Jacob, informa les médecins qui le traitait que soudainement et de manière totalement inattendue, le taux de "Protéine C Réactive" (CRP) était revenu à la normale. Comme les médecins en question l'ont expliqué, cela signifiait que le virus mortel avait cessé son activité et que Jacob était guéri.

Tant le médecin, qui était membre du Tribunal des enquêtes canoniques que le président de cette dernière, Son Excellence Mgr Tyson, soulignèrent cette coïncidence très importante et significative, ce qui a, bien sûr, également fait partie des discussions qui eurent lieu plus tard dans la Congrégation.

Je termine cette section en indiquant quelques données relatives à ces discussions dans la Congrégation pour les Causes des Saints :

- Le 15 septembre 2011 : La commission médicale de la Congrégation déclare à l'unanimité que la guérison de Jacob est "scientifiquement inspiegabile" (ne peut pas être expliquée scientifiquement).
- Le 8 novembre 2011 : L'assemblée des théologiens ("Il Congresso dei Teologi") déclare que cette guérison scientifiquement inexplicable doit être attribuée à une intervention divine, par l'intercession de la Bienheureuse Kateri Tekakwitha consécutive aux invocations des fidèles.
- Le 13 décembre 2011 : Dans leur session ordinaire, les cardinaux et les évêques (Membres de la Congrégation) jugent que l'affaire en question (la guérison de Jacob) est un vrai miracle qui doit être attribué à l'intercession de la Bienheureuse Kateri Tekakwitha.

Sans en indiquer la date précise, la déclaration suivante est ajoutée aux données mentionnées ci-dessus : «Le Souverain Pontife Benoît XVI a autorisé la Congrégation pour les Causes des Saints à promulguer le décret respectif de ce miracle (" une promulgare il relativo Decretum super-miraculo ")».

Deux données doivent être ajoutées à cette liste :

- Le samedi 18 février 2012, sa Sainteté a présidé le Consistoire ordinaire à l'occasion de la nomination de 22 nouveaux cardinaux. Après ces élections, le Saint-Père a également demandé à ceux qui avaient le droit de voter s'ils étaient d'accord à la canonisation de sept bienheureux, dont l'une était Kateri Tekakwitha pour laquelle j'avais préparé un petit livret contenant toutes les données pertinentes concernant sa vie et sa cause. Comme pour toutes les questions précédentes concernant cette cause, la réponse des votes fut unanimement positive. A la fin de ce Consistoire le Pape a déclaré qu'il avait décidé de procéder à la canonisation de ces sept Bienheureux et que leur canonisation aurait lieu le dimanche, 21 octobre 2012.
- Lors d'une cérémonie solennelle le jour dit, 21 octobre 2012, la bienheureuse Kateri fut canonisée et donc déclarée sainte qui, en tant que telle, doit être reconnue et vénérée par tous les fidèles de l'Église catholique.

La canonisation de Catherine Tekakwitha par le Pape Benoît XVI dont la signification est très profonde aura certainement d'importantes conséquences pastorales pour le peuple de Dieu tout entier. Bien entendu il y aura des répercussions plus immédiates auprès des 30 millions d'Amérindiens, dont Catherine, première à être élevée aux honneurs de l'autel, en fait partie. Cette jeune iroquoise, soutenue par sa foi chrétienne et par un ardent amour de Jésus présent dans l'Eucharistie, a trouvé en Jésus-Christ la force de résister à la pression hostile de la culture non chrétienne, dans laquelle elle a vécu et de garder avec une fidélité héroïque le vœu de chasteté qu'elle prononça le 25 mars 1679.

De cette façon, pauvre et illettrée, mais riche de la force et la beauté que Dieu donne aux purs de cœur, elle devient un modèle accessible aux jeunes d'aujourd'hui qui sont si souvent soumis à des pressions intenses et variées, qui les poussent vers la concupiscence présentée comme la norme.

Il y a aussi un autre message véhiculé par cette canonisation qui a une incidence particulière sur l'engagement pastoral contemporain. Dans de nombreux diocèses de l'Amérique du Nord, au Canada et aux États-Unis, il existe des groupes importants d'Indiens, d'Inuits et de personnes d'origine indienne mixte. Il y a eu une préoccupation pastorale croissante ces dernières années afin de prendre en considération l'héritage culturel de ces communautés, non seulement leur langue, mais aussi, et surtout, leurs visions des choses, leurs coutumes, leur façon de vivre et la manière dont ces influences façonnent leur vie. Aujourd'hui, l'Église proclame la sainteté de Catherine Tekakwitha. Ce seul fait représente l'une des plus importantes étapes vers le développement et la promotion d'une «Église locale» qui est authentiquement indienne.

Paolo Molinari, SJ
Postulateur de la Cause de Kateri Tekakwitha